

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine CHABOUD, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIR : Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nadine CHABOUD.

SECRETAIRE : Anthony MAHE

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée :

- Remerciements aux élus de leur présence lors du 1^{er} tour des élections présidentielles,
- Une commémoration en souvenir des déportés aura lieu le 24 avril à 10h30 devant le monument aux morts,
- Le domaine de Cotagon ouvrira ses portes le 5 mai de 9h30 à 15h30 à l'occasion de la porte ouverte annuelle,
- Deux jeunes mini-jobs ont été retenus pour les vacances d'avril,
- La signature d'une promesse de vente pour le local situé au 39 rue de Verdun aura lieu le 26 avril,
- Les services de la sous-préfecture ont donné leur accord pour subventionner, à hauteur de 20%, les travaux de création du cheminement doux des Rieux ainsi que le projet d'aménagement intergénérationnel,
- La manifestation « village en poésie », malgré le mauvais temps, a attiré des visiteurs sur le week-end du 2 et 3 avril : artisans-exposants et spectacles étaient de qualité,
- Le programme des journées européennes du patrimoine se prépare. Elles auront lieu le 17 et 18 septembre prochain,
- Les travaux d'amélioration thermique et énergétique de la Résidence Autonomie vont démarrer courant mai 2022 : il s'agit du remplacement des menuiseries et pose de volets roulants, isolation extérieure, pose de panneaux photovoltaïques, rénovation des salles de bains. Les membres du CCAS seront bienveillants pour le confort des résidents qui sont inquiets des travaux à venir. En effet, un relogement le temps des travaux de l'espace sanitaire sera nécessaire. Deux logements dit « tiroir » seront aménagés. Une information aux occupants ainsi qu'à leur famille sera effectuée.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ **Administratif**

✓ Création d'un poste de rédacteur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au Conseil la création de l'emploi suivant :
- rédacteur territorial à temps complet (35h) à compter du 13/06/2022

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Création d'une régie de recettes « produits des locations de salles, droits de place et photocopies »

Différentes régies ont été instituées afin de pouvoir encaisser les produits correspondants. Il s'agit de :

- Régie location de salles créée le 13 octobre 1965,
- Régie droit de place créée le 4 juillet 1984,
- Régie photocopies créée le 2 mars 2001.

Madame le Maire informe qu'après une vérification des régies en avril 2021 par le Trésorier et au vu des montants encaissés, il est proposé de fusionner ces trois régies en une seule.

Cette dernière sera dénommée « régie de recette produits des locations de salles, droits de place et photocopies ».

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Piscine : recrutement des saisonniers

La piscine municipale ouvrira du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Pour cette période, afin d'assurer l'accueil, il y a lieu de recruter un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Ces derniers seront rémunérés selon l'indice de base brut 367, majoré des heures complémentaires, au tarif fixé par le journal officiel de traitement des fonctionnaires.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Délégation à une conseillère déléguée aux affaires sociales

L'article L.2122-18 du CGCT dispose que "le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal."

Madame le Maire propose donc de déléguer les fonctions suivantes :

- Claude RIOCHE : conseillère déléguée aux affaires sociales

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Indemnité à une conseillère déléguée aux affaires sociales

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions définies par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux avec délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Etant donné que la Commune de St Geoire en Valdaine se situe dans une strate démographique de 1 000 à 3 500 habitants, les conseillers délégués peuvent prétendre à une indemnité basée sur un taux de l'indice brut maximal de la FPT (indice 1027 à ce jour), et ce dès le 1^{er} juillet 2021, date de l'établissement de l'arrêté de délégation.

Il est proposé au conseil de voter un taux de 11,5% pour une conseillère déléguée aux affaires sociales, à compter du 1^{er} mai 2022.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ CAPV : adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'intégration de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Madame le Maire rappelle que les Communautés d'Agglomérations assurent depuis le 1^{er} janvier 2020 une nouvelle compétence obligatoire, auparavant exercée par les communes : la « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) distincte de la compétence « assainissement ». C'est donc le cas du Pays Voironnais. Cette obligation est issue de la loi NOTRÉ de 2015.

Conformément à la loi, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer le montant de la compétence transférée et établir un rapport : elle s'est donc réunie le 15 mars 2022 afin de procéder à l'évaluation financière de la GEPU.

En synthèse, à l'échelle du territoire du Pays Voironnais, la charge transférée est évaluée à 528 916 €uros par an en fonctionnement, et à 827 085 €uros par an en investissement (uniquement pour le renouvellement de l'existant).

Pour notre commune, les montants sont les suivants : 16 484 €uros répartis comme suit : 7 394 €uros pour le fonctionnement et 9 090 €uros pour le renouvellement.

Sur la base de ce rapport et après sa notification aux communes, le conseil communautaire se prononcera dans un second temps sur les nouvelles attributions de compensation.

Pour rappel : le transfert de la GEPU a été présenté dans le cadre de la délibération relative au Pacte Financier et Fiscal le 14 décembre 2021, avant la réunion de la CLECT. Dans ce cadre, le conseil communautaire a délibéré pour le mécanisme suivant, à savoir :

La prise en charge par intercommunalité des investissements sans répercussion sur les AC,

La prise en charge partielle par l'intercommunalité du fonctionnement, avec répercussion partielle (70 %) sur les AC. Une partie de la gestion courante de cette compétence correspond au 70 % sera confiée par convention aux communes afin de permettre à chaque acteur du bloc communal d'intervenir au meilleur niveau.

Au regard de ces éléments, le conseil communautaire s'oriente vers une révision libre des AC. Les montants délibérés par le conseil communautaire devront être confirmés par délibération de chacune des communes concernées.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ **Finances**

✓ Tableau des subventions aux associations

Dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits votés le 17 mars 2022 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

6574 – Subvention aux associations	VOTE 2022
CES Le Guillon	50,00 €
Coopérative Scolaire Maternelle	200,00 €
Coopérative Scolaire Elémentaire	200,00 €
Les Amis de l'Ecole	1 000,00 €
FNACA	200,00 €
Vivre Encore	1 000,00 €
USV Basket	2 100,00 €
Club Nautique	600,00 €
Pétanque Club	500,00 €
USV Foot	2 100,00 €
Fun Car 3D	500,00 €

Ecole de Pêche « La Libellule »	500,00 €
Ski Club Massieu	125,00 €
Amicale Clique	500,00 €
La Val'Dingue	3 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00 €
FNATH Mutilés du Travail	100,00 €
Horizon Valdaine	2 000,00 €
Association des Conciliateurs – Médiateurs	50,00 €
TOTAL	15 225,00 €

Madame Nadine ROUX et Monsieur Dominique BARRAT étant membre d'une des associations citées au-dessus, ne prennent pas part au vote.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Tableau de participation à l'ALSH

Dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits votés le 17 mars 2022 ne précisait pas le détail des affectations des participations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

65548 – Participations	VOTE 2022
Association « Enfance et Loisirs »	12 039,48 €

Madame Nicole BRESTAZ étant membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Piscine : règlement saison 2022

La piscine sera ouverte du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Les conditions d'utilisation de la piscine municipale ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement sont mentionnées dans le règlement à adopter.

Le règlement a été élaboré dans le cadre de la crise de la COVID-19 et répond aux exigences de sécurité sanitaire.

Il est notamment précisé les modalités d'accès sur les trois créneaux quotidiens d'ouverture au public s'ils devaient être mis en place.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Piscine : tarifs 2022

Les tarifs pour la saison 2022 ont été établit comme suit :

TARIF NORMAL (la journée)

- Pour les personnes âgées de 12 ans révolus **4,50€**
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans **2,50€**

TARIF NORMAL (la ½ journée)

- Pour les personnes âgées de 12 ans révolus **2,70€**
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans **1,50€**

TARIF « COLLECTIVITES » (la tranche horaire du matin uniquement)

- Tarifs en faveur des centres de vacances et groupements à caractère social

✓ Matin	1,00€
✓ Après-midi	1,50€

- Centre de loisirs de St Geoire en Valdaine **Gratuit**

TARIF REDUIT (EN APPLICATION DES CONDITIONS SANITAIRES COVID-19)

Appliqué sur les horaires 11h30 à 13h et 17h30 à 19h. (période normale hors COVID-19)

Appliqué pour les créneaux de 10h à 12h30, de 13h30 à 16h et de 16h30 à 19h00 (COVID-19)

- Adulte	1,50€
- Enfant	0,70€

ABONNEMENT

Carte d'abonnement « famille », valable pour 20 entrées au cours de la saison non remboursable

- pour les personnes âgées de 12 ans révolus : 1 case sera validée par entrée
- pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 case sera validée par entrée

Tarif unique de la carte **21,00€**

CLUB LOCAL DE NATATION

50 entrées gratuites (si fonctionnement normal).

Gratuit

ENTREES GRATUITES

Les enfants en dessous de 6 ans peuvent entrer gratuitement à la piscine, mais ils doivent être accompagnés et surveillés par une personne majeure qui elle, s'acquittera normalement de son droit d'entrée.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ CAPV : fonds de concours

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours.

Il est ainsi proposé d'inscrire l'installation d'un terrain multisports ainsi que deux bancs assis debout à La Martinette dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de notification	Taux
CAPV – Fonds de concours	29 119,25 €		50 %
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	29 119,25 €		50 %
Participation du demandeur : - Autofinancement	29 119,25 €		50 %
TOTAL	58 238,50 €		100 %

Décision : 18 voix pour et une abstention

✓ CAPV : fonds de concours

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours.

Il est ainsi proposé d'inscrire les petits travaux de rénovation qui seront réalisés en Mairie ainsi que des équipements à installer sur le site de « La Combe » selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant HT de	Date de	Taux
--------------------	----------------------	----------------	-------------

	<i>la subvention</i>	<i>notification</i>	
Etat DSIL			
Département de l'Isère			
CAPV – Fonds de concours	16 410,54 €		50 %
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	16 410,54 €		50 %
Participation du demandeur : - Autofinancement	16 410,54 €		
TOTAL	32 821,08 €		100 %

Décision : adopté à l'unanimité

Anthony MAHE quitte la séance à 21h07.

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Commission urbanisme du 8 mars 2022

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 038 386 22 20008 – Récépissé le 17 février 2022

Demandeur : ANNEQUIN Guy

Adresse du terrain : voie de Corezin

Objet : Réhabilitation d'une grange en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AH 13

Zonage : Ub1

↳ **Instruction CAPV**

↳ **Avis de la commission : refus**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20004 – Récépissé le 20 janvier 2022

Demandeur : ROSE Nicolas

Adresse du terrain : 1548 route des Mille Martyrs

Objet : Création d'un mur de soutènement

Section (s) / Parcelle (s) : AL 202

Zonage : Ubb2

↳ **Demande de pièces manquantes envoyées le 28 janvier 2022**

DP 038 386 22 20005 – Récépissé le 24 janvier 2022

Demandeur : De BARTOLO

Adresse du terrain : 295 route du Bourg

Objet : Réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 69

Zonage : Uaa

↳ **Avis de l'ABF et de la commission : refus**

DP 038 386 22 20014 – Récépissé le 22 février 2022

Demandeur : DUBORDEAUX Candy

Adresse du terrain : 245 rue du Souvenir Français

Objet : Rénovation des façades Est, Ouest et Nord en enduit à la chaux naturelle, finition gratté fin, teinte en terre de sable T50

Section (s) / Parcelle (s) : AM 139

Zonage : Uab1

🔗 **Avis de la commission : favorable sous réserve de l'avis de l'ABF**

DP 038 386 22 20016 – Récépissé le 25 février 2022

Demandeur : GAGET Jean Christophe

Adresse du terrain : 217 impasse des Vignes

Objet : Isolation thermique depuis l'extérieur par l'installation de panneaux polystyrène expansé d'une épaisseur de 14 cm. La finition de l'enduit sera lisse, gratté fin, RAL AVIGNON PRB

Section (s) / Parcelle (s) : AS 385

Zonage : Nhb1

🔗 **Avis de la commission : favorable en tenant compte des recommandations de l'ABF**

Nouvelles demandes

DP 038 386 22 20020 – Récépissé le 20 mars 2022

Demandeur : SERPOLIER Cléa

Adresse du terrain : 1592 Route des Mille Martyrs

Objet : Changement des menuiseries en PVC blanc

Section (s) / Parcelle (s) : AL 598, 600, 603

Zonage : Ubb2

🔗 **Avis de la commission : défavorable**

DP 038 386 22 20021 – Récépissé le 14 mars 2022

Demandeur : PHOTEN, SCIMIA Fabien

Adresse du terrain : 200 route de la Balme

Objet : Installation d'un kit photovoltaïque

Section (s) / Parcelle (s) : AH 285

Zonage : Ueb4

🔗 **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20022 – Récépissé le 18 mars 2022

Demandeur : ENERGYGO – Eric SAVALL (Propriété Karim TASSI)

Adresse du terrain : 769 route du Roulet

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

🔗 **Avis de la commission : favorable sous réserve de l'avis de l'ABF**

DP 038 386 22 20023 – Récépissé le 25 mars 2022

Demandeur : BUFFET Denis

Adresse du terrain : 72 rue Dode de la Brunerie

Objet : Installation de volets roulants solaires

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 201

Zonage : Ub

🔗 **Demande de pièces complémentaires le 31/03 : dépôt des pièces le 04/04/2022**

🔗 **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20024 – Récépissé le 29 mars 2022

Demandeur : PERRET Florent

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : Installation de 8 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 231

Zonage : Ub

🔗 **Avis de la commission : favorable**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 21 20016 – Récépissé le 24 novembre 2021

Demandeur : SANTARELLA Brandon

Adresse du terrain : lotissement « les balcons de la Valdaine » lot 10

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 528

Zonage : Ubb1/Ubb2

↳ **Avis de la commission : refus - procédure contradictoire à venir pour régularisation de la demande**

PC 038 386 21 20020 – Récépissé le 27 décembre 2021

Demandeur : OLTRA Yoann

Adresse du terrain : Les Hauts de Fallanchère

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 414

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

↳ **Instruction ABF : en attente d'un deuxième avis**

↳ **Avis favorable du GEPU**

↳ **Pièces complémentaires reçues le 18/02/2022 par le demandeur**

PC 038 386 21 20021 – Récépissé le 28 décembre 2021

Demandeur : SCCV LE CLOS DU MOULIN

Adresse du terrain : Saint Paul

Objet : Construction de 18 logements et commerces

Section (s) / Parcelle (s) : AL 407

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission : favorable**

PC 038 386 22 20001 – Récépissé le 7 janvier 2022

Demandeur : KRAWIEC Arnaud et RORIVE Noémie

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 416

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV : demande de pièces manquantes envoyée le 04/03/2022 par le Pays Voironnais**
- Réception des pièces le 28/03/2022 par le demandeur

PC 038 386 22 20002 – Récépissé le 15 février 2022

Demandeur : VINCHON Jean-Michel

Adresse du terrain : 300 voie du Boucain

Objet : Construction d'un abri voitures et engins agricoles

Section (s) / Parcelle (s) : AK 240

Zonage : Ab1, Nhb1 et Nh

↳ **Avis de la commission : favorable sous réserve de l'instruction du service ADS**

PC 038 386 22 20003 – Récépissé le 24 février 2022

Demandeur : GIACALONE Kévin et Alexiane

Adresse du terrain : la Fallanchère lot 2

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AK 413

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

- **GEPU : Avis favorable du 17/03**

↳ **Instruction ABF : accord non obligatoire mais recommandations (cf. avis du 30/03)**

Nouvelles demandes

PC 038 386 22 20004 – Récépissé le 16 mars 2022

Demandeur : TALTI Seher et Hüseyin

Adresse du terrain : Rue Dode de la Brunerie

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 229

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

PC 038 386 22 20005 – Récépissé le 18 mars 2022

Demandeur : LY Paul et LO Marianne
Adresse du terrain : Route des Rieux
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AS427, 447-448-449-450-451 et ZA 209
Zonage : Ub
↳ **Instruction CAPV**

PC 038 386 22 20006 – Récépissé le 24 mars 2022
Demandeur : Achat Renove Revente Alpes – M. David Fayollat
Adresse du terrain : Route du Bourg
Objet : Rénovation d'un bâtiment
Section (s) / Parcelle (s) : AM 118
Zonage : Ub
↳ **Instruction CAPV et ABF en cours**

PC 038 386 22 20007 – Récépissé 25 mars
Demandeur : DEWEZ Nicolas et Aurélie
Adresse du terrain : La Fallanchère – Lot n°4
Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé
Section (s) / Parcelle (s) : AW 415
Zonage : Ub
↳ **Instruction CAPV et ABF en cours**

PC 038 386 22 20008 – Récépissé le 25 mars
Demandeur : GAEC des Fayeux
Adresse du terrain : Les Fayeux
Objet : Construction de deux toitures
Section (s) / Parcelle (s) : AX 197
Zonage : Ab2
↳ **Instruction CAPV**

TRANSFERT DE PERMIS D'AMENAGER

Nouvelles demandes

PA 038 386 21 20002 – Récépissé le 17 mars 2022
Demandeur : SARL 2T3M – Sébastien BERRUYER
Adresse du terrain : route de St Sulpice
Objet : Lotissement « Le Clos Verger » - 4 lots
Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401
Zonage : Ub
↳ **Avis de la commission : favorable sous réserve de l'instruction du service ADS**

POLE SCOLAIRE – CULTURE

Ecole maternelle : les inscriptions pour la rentrée de septembre sont ouvertes ; la pré-inscription est à effectuer en Mairie. Les effectifs semblent être stables.

Ecole élémentaire : les effectifs sont en baisse ; une hausse est prévue pour la rentrée de septembre 2023.

INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

- Le SIVU incendie de la Valdaine a voté son budget le 7 avril 2022.
- Le TE38 a voté son budget pour l'année 2022.

Commission Transition Ecologique du 4 avril :

- Enquête Mobilité : présentation des premiers résultats de l'enquête,
- Avis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise,
- Cessions foncières.

Commission Economie du 5 avril :

- Cession foncière Coublevie,
- Programme d'accompagnement Easytech,
- Soutien du Pays Voironnais à l'organisation des 20 ans d'Initiative Pays Voironnais.